

## Tarif taxe de séjour 2021

Catégorie d'hébergement	Tarif applicable 2017 CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois (par personne et par nuitée)
<i>Palaces et établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	/
<i>Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme et établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes (5 étoiles)</i>	<b>0.70 €</b>
<i>Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme et établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes (4 étoiles)</i>	<b>0.70 €</b>
<i>Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme et établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes (3 étoiles)</i>	<b>0.50 €</b>
<i>Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme (2 étoiles), villages de vacances 4 et 5 étoiles et établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	<b>0.30 €</b>
<i>Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme (1 étoile), villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h et établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	<b>0.20 €</b>
<i>Hôtels et résidence de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement</i>	<b>0.20 €</b>
<i>Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement</i>	<b>0.20 €</b>
<i>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes</i>	<b>0.20 €</b>
<i>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes</i>	<b>0.20 €</b>